

## GIP CREATIV'

### Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 21 décembre 2018 tenu à 11h00 au siège de Creativ' 17 Avenue Champollion, Dijon

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le conseil d'administration est présidé par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP**.

**La séance est ouverte à 11h00.**

**La Présidente** remercie les membres du conseil d'administration de leur présence qui témoigne de leur confiance et leur implication dans les projets du Cluster emploi-compétences que représente Creativ'.

**La Présidente** tient à souligner le travail remarquable de toute l'équipe de Creativ' afin d'anticiper le désengagement de l'État. Grâce à ce travail réalisé dans le respect de la gestion des ressources humaines, le budget 2019 est envisagé de manière sereine.

**La Présidente** rappelle l'ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2018
- Présentation et validation du budget prévisionnel 2019
- Validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 04/12/2018
- Mandat à la Présidente pour toutes demandes de subvention
- Bilan d'activité du 1er semestre 2018
- Orientation et enjeux 2019
- Point RH et autorisation au Directeur de décider des conditions de recrutement et d'emploi du personnel
- Point d'information sur le processus d'évolution de Creativ'
- Questions diverses

**Premier point** : Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2018.

**La Présidente** soumet au vote la validation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 19 juin 2018.

**Première résolution** - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 19 juin 2018 est approuvée à l'unanimité.

**Deuxième point** : Présentation et validation du budget prévisionnel 2019

**Fabrice Rey** présente le budget 2019 et précise que celui-ci est finalisé sans les fonds de fonctionnement de l'État (cf support de présentation).

**La Présidente** soumet au vote la validation du budget prévisionnel 2019.

**Deuxième résolution** - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du budget prévisionnel 2019 est approuvée à l'unanimité.

**Troisième point** : Validation des décisions prises au comité de pilotage du PLIE du 04/12/2018

**La Présidente** soumet au vote la validation des décisions prises au comité de pilotage du PLIE du 04/12/2018.

**Troisième résolution** - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation des décisions prises au comité de pilotage du PLIE du 04/12/2018 est approuvée à l'unanimité.

**Quatrième point** : Mandat à la Présidente pour toutes demandes de subvention

**Eimen Riani** précise qu'il faut donner mandat à la Présidente afin de pouvoir engager et déposer des dossiers de demande de subvention, que ce soit pour le Fonds Social Européen ou la Région.

**La Présidente** soumet au vote le mandat à la Présidente pour toutes demandes de subvention.

**Quatrième résolution** – La présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, le mandat à la Présidente pour toutes demandes de subvention est approuvé à l'unanimité.

**Cinquième point** : Bilan d'activité du 1er semestre 2018

**La Présidente** donne la parole au Directeur pour présenter le bilan d'activité (cf support de présentation).

**Sixième point** : Orientation et enjeux 2019

**Fabrice Rey** présente ensuite les projets pour l'année 2019 (cf support de présentation).

**Fabrice Rey** aborde les orientations 2019 concernant les clauses d'insertion. Le succès des clauses ne se dément pas en termes d'heures et de bénéficiaires. Il s'agit d'une vraie réponse aux besoins économiques des entreprises qui recrutent par le biais des clauses.

Néanmoins, lorsqu'il a été nécessaire de restructurer Creativ' au printemps dernier, le service des clauses a perdu quasiment 1 ETP et l'équipe réduite travaille désormais en tension. Les financeurs ont été informés que cette situation ne peut pas perdurer. Si Creativ' n'est pas en capacité d'obtenir le financement d'un ETP pour revenir à l'état de ses ressources du début d'année, l'action des clauses ne pourra pas être maintenue. Une des conséquences de cette situation est l'arrêt du développement du dispositif sur la Haute Côte d'Or.

**Le Directeur** précise que le travail des clauses d'insertion se poursuit sur le bassin dijonnais tant que cela est possible.

Aujourd'hui, des pistes sont étudiées et le FSE pourrait prendre en charge le financement de 50 % d'un poste.

**Anne Bailbé** (Directrice) évoque les pistes envisageables :

- convaincre les entreprises qui vont procéder à des licenciements et soumises à une convention de revitalisation, de verser des fonds pour le dispositif.
- Utiliser le PRIC (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) en considérant que le dispositif des clauses d'insertion est un dispositif de formation ;
- Utiliser le Plan Pauvreté et considérer que le financement des acteurs de la mise en place des clauses d'insertion concoure à la lutte contre la pauvreté.

**Anne Bailbé** réitère son soutien au dispositif et au travail mené par l'équipe.

**Fabrice Rey** présente ensuite les fiches actions déposées au titre du PRIC (cf support de présentation). Il s'agit de la déclinaison régionale du Plan d'Investissement dans les Compétences lancé par le Gouvernement, qui affecte des sommes importantes au développement des compétences des demandeurs d'emploi ayant un niveau infra-bac. Un travail au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté a été mené pour mobiliser l'ensemble des acteurs, afin que la feuille de route des 4 prochaines années réponde aux besoins des territoires et des personnes. Il y a eu 5 ateliers, avec 3 réunions par thématique.

**La Présidente** précise qu'il y a eu près de 600 participations sur 1,5 mois. Elle informe qu'une journée de restitution des travaux engagés est prévue le 20 décembre. Il s'agira de présenter un document cadre qui pourra évoluer au regard du marché du travail et des compétences.

**Anne Bailbé** précise que le PIC représente une enveloppe globale de 13 milliards d'euros qui sera répartie entre :

- les moyens qui sont donnés en région dans le cadre d'une démarche participative (251 millions pour la région Bourgogne-Franche-Comté sur 4 ans) ;
- les appels à projets nationaux (100 % Inclusion, appel à projets pour l'insertion des migrants, ...) ;
- les moyens qui viennent renforcer les dispositifs existants comme la Garantie Jeunes, et développer les Groupement d'Entreprises (GEIQ).

**Septième point** : Point RH et autorisation au Directeur de décider des conditions de recrutement et d'emploi du personnel.

**Le Directeur** informe les administrateurs des évolutions sur le plan RH (cf support de présentation).

**Fabrice Rey** rappelle que par le passé, un commissaire du gouvernement était désigné par le Préfet et devait valider les décisions de recrutement. Aujourd'hui, ce poste est toujours vacant et le passage en association ne nécessitera plus de commissaire du gouvernement.

L'idée est de pouvoir être réactif face aux besoins de recrutement et de gérer de manière souple les ressources humaines.

**La Présidente** soumet au vote l'autorisation au Directeur de décider des conditions de recrutement et d'emploi du personnel.

**Cinquième résolution** – La présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, l'autorisation au Directeur de décider des conditions de recrutement et d'emploi du personnel est approuvée à l'unanimité.

#### **Huitième point** : Point d'information sur le processus d'évolution de Creativ'

Une démarche de rapprochement avec les collectivités du territoire a été engagée dans le cadre de la transformation en association et de leur intégration au sein de la nouvelle gouvernance de Creativ' (cf support de présentation).

Un travail est également mené sur la détermination de l'objet social de la future association, de manière à s'assurer que l'association Creativ' soit éligible au mécénat, reconnue d'utilité sociale et défiscalisée.

En fonction du calendrier des instances délibératives des futurs membres de l'association, une assemblée générale extraordinaire devrait être planifiée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre pour valider la transformation et les nouveaux statuts.

#### **Neuvième point** : Questions diverses

- Rapprochement Mission Locale-Creativ'

**La Présidente** informe les administrateurs de l'avancement du rapprochement entre la Mission Locale et Creativ'. Un séminaire a été organisé le 8 novembre dernier avec l'ensemble des salariés de la Mission Locale et de Creativ'. Cette journée de rencontre et de travail entre les salariés des deux structures a permis de faire découvrir les activités de chacun et de désamorcer certaines incertitudes. Les retours sur ce 1<sup>er</sup> échange ont été positifs.

Les conseils d'administration des deux structures seront invités à une réunion d'information en début d'année.

**Anne Bailbé** confirme que la Mission Locale et Creativ' ne réalisent pas le même travail mais que la complémentarité entre les deux structures est importante. L'une fait un travail d'accompagnement de public et doit avoir une bonne connaissance des dispositifs vers lesquels orienter et peut s'appuyer sur le travail de Creativ'.

**La Présidente** rappelle qu'il s'agit d'une opportunité donnée aux deux structures par la Métropole qui investit dans un accompagnement auprès d'un consultant et se donne les moyens de réfléchir à un service public de l'emploi de proximité sur le territoire.

**Fabrice Rey** indique que lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 4 décembre, le cabinet de consultant a présenté des éléments de benchmark sur d'autres villes (Lyon, Nancy, Rennes, Nantes, Bordeaux, ...) pour voir comment les organisations étaient mises en place et quelles formes alternatives à la fusion avaient pu être trouvées.

Un comité de direction commun a également été planifié le 14 février sous l'animation du consultant.

- Appels à projets

**Le Directeur** informe qu'une réponse à l'appel à projets Prépa-Apprentissage a été déposée avec l'Ecole des Métiers, la Mission Locale, Talent Campus, en partenariat avec Pôle Emploi.

**La Présidente** évoque ensuite le consortium qui s'est réuni sur le territoire pour répondre à l'appel à projets 100 % inclusion et invite les administrateurs à lire la note de présentation de ce projet.

**Fabrice Rey** précise que le dossier a été déposé par voie électronique la veille et que la Présidente en a remis un exemplaire à Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.

Le consortium comporte 28 partenaires publics et privés, locaux et nationaux. Le projet vise à la fois à aller chercher les publics qui ne sont pas dans les dispositifs de l'insertion professionnelle, d'interagir avec eux et de redonner du sens à leur investissement dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle avec des modalités renouvelées.

L'enveloppe demandée s'élève à 9 millions d'euros sur un montant total de 12 millions sur 3 ans. Le coût colossal du projet nécessite de réduire le nombre d'ateliers prévus à 3 sur la Métropole et 3 sur les zones rurales.

**Fabrice Rey** insiste sur le travail partenarial qui a été mené et l'investissement important des 28 partenaires du consortium. Il salue également le travail d'ingénierie financière réalisé par Eimen Riani. Ce dossier est le fruit de tout ce que Creativ' a porté avec les partenaires depuis des années. Si le projet abouti, il permettra de se donner les moyens d'agir différemment et de redonner du sens à tous ces dispositifs.

**Le Directeur** remercie Dijon Métropole pour le soutien de son Président. Il indique également que la Présidente de Région a signé un courrier de soutien qui sera annexé au dossier, de même que le Département, la Direccte, Pôle Emploi, la CAF, la MSA, le MEDEF, la CPME.

Ce dossier est transversal à plusieurs appels à projets. L'inclusion n'est pas traitée seulement par le biais des publics mais par une entrée économique. Il comporte également un volet sur la formation en situation de travail pour développer les compétences des demandeurs d'emploi avec une prise en charge du modèle économique des entreprises.

**Didier Simoncini** (CFE-CGC), fait remarquer que le MEDEF et la CPME sont présents sur ce dossier et qu'il aurait été intéressant de convier également des organisations syndicales salariales.

**Fabrice Rey** approuve cette idée.

- Elections professionnelles

**Le Directeur** informe ensuite les administrateurs que le processus des élections professionnelles qui devaient se tenir en janvier a été annulé par le Tribunal d'Instance.

Le contentieux portait sur le statut de mise à disposition de 3 agents publics et sur la possibilité que ces personnes participent aux élections professionnelles.

Le TI a donc annulé le protocole d'accord préélectoral, la liste électorale et les élections au motif que les chargés d'accueil de la Ville de Dijon doivent être considérés comme des salariés de Creativ'. Ces personnes doivent donc être inscrites dans le registre du personnel et sur les listes électorales. Le cas de la mise à disposition du rectorat est similaire mais n'a pas pu être statué en raison du manque de document justifiant le statut de la salariée. Les 3 personnes concernées pourront donc au final participer aux élections professionnelles, ce qui était le souhait initial de la Direction.

Ce désaccord a également fait émerger le statut des référents du PLIE, qui interviennent dans le cadre du FSE avec une logique d'appel à projet annuel, avec un financement annuel contraint. Leur situation devra être étudiée par l'avocate qui accompagne Creativ'. Le processus électoral sera donc relancé en début d'année.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, **la Présidente** conclut cette séance et remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation, leur implication et leur soutien.

**La Présidente** tient à remercier l'équipe du GIP pour son travail et également les membres du conseil d'administration pour leur confiance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.**